

## LOCAL COMMERCIAL MUR ET PAS DE PORTE

Par **chris40**, le 10/06/2015 à 14:45

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un local (les murs) et j'ai ma locataire qui détient le pas de porte. Elle me règle donc un loyer tous les mois.

A ce jour elle quitte la FRANCE et donc elle revend son pas de porte.

Ma question est : Est-ce que moi je dois passer chez le notaire pour sa transaction ?

Merci de me répondre

CDT